

la nouvelle lettre

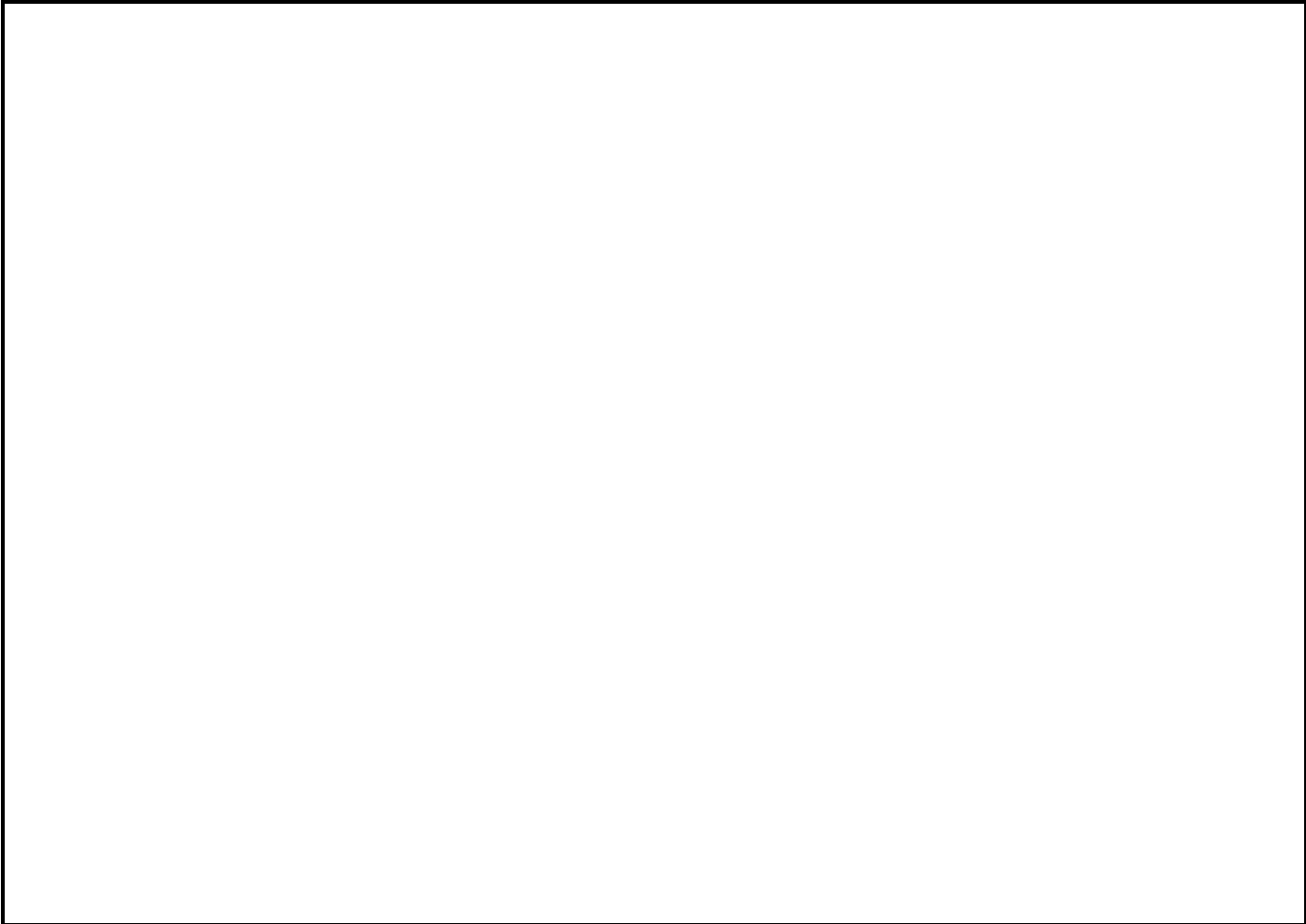
Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire : 0411G87909
ISSN : 1951-4727

N°922 du 16 Juin 2007

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

FEUILLE DE ROUTE



Conjoncture



CHOC FISCAL OU CARESSE FISCALE ?

La neutralisation de l'ISF





Impôt sur le revenu : des aménagements insignifiants

Pas de vrai choc sans révision des coûts de l'Etat et de la Sécurité Sociale

CRIMES CONTRE L'HUMANITE EN COREE DU NORD

On lit encore parfois, ici ou là, que le communisme partait de bons sentiments et que seuls quelques dirigeants totalitaires (comme STALINE ou POL POT) avaient provoqué la dérive du régime. Mais au fond, le communisme en soi n'était pas si mauvais que cela ; il aurait pu être mieux appliqué, par des dirigeants plus soucieux des droits de l'homme, etc. D'ailleurs, on trouve encore quelques admirateurs de CASTRO ou quelques personnes pour se réjouir de l'évolution « anti-impérialiste » de CHAVEZ et de quelques autres.

JEAN-PAUL II était l'un de ceux qui avait le mieux compris l'idéologie et le régime marxistes, qu'il avait connu de près, en affirmant dans [] que « le socialisme repose sur une erreur anthropologique » : autrement dit, une erreur de fond, sur la conception de l'homme, et non une erreur d'application, due à quelques mauvais dirigeants. Bref, comme l'avait déjà dit PIE XI, « le communisme est intrinsèquement pervers ».

Les informations qui proviennent jour après jour de la Corée du Nord confirment hélas, une nouvelle fois, cette profonde analyse. Un rapport publié par l'association américaine de défense des droits de l'homme, Freedom House, en apporte une nouvelle preuve et selon cette association, le traitement des prisonniers en République populaire démocratique de Corée relève du « crime contre l'humanité » et pourrait faire l'objet d'un jugement par un tribunal international.

Le monde rapporte des extraits de ce rapport rédigé par David HAWK, qui avait déjà dirigé la commission à l'origine du tribunal international sur les crimes de Khmers rouges. Ce rapport, intitulé « Concentration d'inhumanité » dénonce « la répression généralisée et le système des camps de travail pour les prisonniers politiques, qui constituent des crimes flagrants contre l'humanité tels qu'ils sont définis par le droit international ».

Les témoignages de réfugiés abondent et expliquent que les personnes arrêtées par les agents de la sécurité (ou police politique) « disparaissent » sans laisser de trace. Il y a absence d'ordre d'arrestation, d'accusation et de jugement, ce qui est une violation des droits les plus élémentaires.

Les prisonniers, rapporte Le Monde, sont envoyés dans des camps et travaillent dans les mines et les champs. La description est insoutenable : « souvent squelettiques et leurs membres parfois amputés, ils survivent dans des conditions inhumaines » ; ils sont victimes de tortures et de sévices, de violences sexuelles, de privation de nourriture, souvent d'exécutions sommaires.

On pratique « la culpabilité par association », c'est-à-dire que les familles des opposants sont aussi détenues. Il est question de 200 000 prisonniers, ce qui est énorme à l'échelle du pays. Même la commission des droits de l'homme des Nations unies, dont on connaît la légendaire myopie, a été obligée de dénoncer la violation des droits fondamentaux et son assemblée générale a jugé « gravement préoccupante » (sic) la situation des libertés dans le pays.

Mais on ne peut guère attendre grand-chose de l'ONU, qui recommande une « approche graduelle » intégrant les « évolutions » de la Corée du Nord, qui, paraît-il, a modifié son code pénal... sauf pour les arrestations politiques. Mais l'ONU est d'une singulière indulgence pour tous les régimes totalitaires, pourvu qu'ils aillent dans le sens de l'histoire...

Bien entendu, tout ceci n'est qu'un aspect de l'horreur du régime. Il faudrait évoquer aussi un système qui semble fait pour créer systématiquement une rareté économique insupportable. Sans aide extérieure, toute la population (sauf la nomenklatura) mourrait de faim. Mais, en dehors des rapports, que fait la communauté internationale ? Pas grand-chose. Et quand les Etats-Unis dénoncent l'axe du mal, ce sont eux qui sont montrés du doigt.

Enfin, compte tenu de ce que, avec le communisme, l'histoire se répète inévitablement, il est scandaleux de voir que les partis qui soutiennent des idées comparables (du PC aux groupements trotskistes) rencontrent encore quelque écho en France. Que la France ait encore quelques élus communistes, y compris quelques députés (au scrutin majoritaire) dépasse l'entendement. Dans toutes les démocraties modernes, le PC a purement et simplement disparu.

MONUMENT AUX VICTIMES DU COMMUNISME

L'information est passée inaperçue. Un monument à la mémoire des victimes du communisme a été inauguré à Washington début juin. En présence du Président Bush et de la veuve du célèbre dissident Sakharov, la statue représentant "la déesse de la démocratie" a été dévoilée à quelques pas du Capitole. Il s'agit d'une réplique en bronze de la statue érigée par les étudiants chinois sur la place Tienanmen et détruite par les chars du pouvoir communiste. Ce monument a pu être construit grâce aux dons privés et à l'initiative de plusieurs fondations dont le fameux think tank, Heritage Foundation. On ne peut pas dire que les médias français se soient intéressés à cet événement qui rappelle pourtant les dizaines de millions de victimes de l'oppression communiste. Ce totalitarisme qui peut s'enorgueillir d'avoir fait le plus de morts de toute l'histoire de l'humanité continue d'ailleurs à sévir dans plusieurs pays dont Cuba et la Corée du Nord.

Après les échecs électoraux du Parti Communiste Français, sa situation financière est catastrophique et la question de la vente de son magnifique siège, oeuvre de l'architecte O. Niemeyer, est d'actualité. Pourquoi ne pas le transformer en musée privé de l'histoire et des victimes du communisme ? Un monument comme à Washington, c'est bien, mais un musée ce serait mieux. Sur ce thème il devrait être possible de recueillir des dons de nombreuses personnes qui ne veulent pas que les dizaines de millions de morts et les milliards de vies saccagées par les régimes communistes soient oubliés.

ON NE JOUE PAS AVEC LA FRANÇAISE DES JEUX

La France est un pays extraordinaire et si le Président SARKOZY et le nouveau gouvernement veulent vraiment mettre fin au colbertisme et à l'étatisme, au nom de la rupture, il va falloir qu'ils se mettent vite au travail. Un indice, parmi des milliers d'autres, de l'ampleur du mal français est donné par une petite information publiée dans Le Figaro Economie.

Un tournoi de poker vient d'être organisé. Il était soutenu par Unibet, un site de paris et de jeux basé à Malte. Pas de quoi en faire une affaire d'Etat, on le voit. Oui, mais voilà, les pouvoirs publics soupçonnaient Unibet de violation du monopole d'Etat sur les jeux d'argent. Et violer un monopole d'Etat, c'est apparemment ce qu'il y a de plus grave en France.

Mais, comme on le sait, plus aucune action délinquante ne sera désormais possible en France : les Français voulaient de la sécurité ; ils l'auront, puisque les monopoles d'Etat seront sécurisés. La police a donc effectué une perquisition sur les lieux du tournoi de poker en question. Elle a saisi tous les jetons Unibet. D'ailleurs, les renseignements généraux, qui sont chargés de la police des jeux, enquêtent sur les liens de ce tournoi avec Unibet.

De plus, ces dangereux criminels, qui sont aussi sponsors cyclistes, ont vu leurs équipes interdites de Tour de France 2007 ; on le voit, nous sommes bien protégés. La police veille sur notre moralité. On se souvient, nous en avons parlé à l'époque, qu'une mésaventure comparable était arrivée aux dirigeants de la société autrichienne de jeux en ligne Bwin (cotée en bourse et honorablement connue), qui avaient eu le mauvais goût de transiter par la France, et avaient subi les foudres de notre police et de notre justice. Il paraît, selon Le Figaro, que d'autres sociétés, tout aussi dangereuses, sont aussi visées, par exemple des sociétés sponsors d'équipes de foot françaises : voilà en effet qui menace notre sécurité nationale.

Peut-on poser quelques questions ? La police n'a-t-elle rien de mieux à faire, que de poursuivre des sociétés de jeux étrangères (les sociétés françaises, elles, sont interdites purement et simplement) pour atteinte au monopole de l'Etat ? La France va-t-elle un jour appliquer les règles européennes sur la concurrence, alors que la commission européenne ne cesse de critiquer le monopole de la Française des jeux et du PMU ? Et enfin, quand la France va-t-elle en finir avec ces archaïsmes, héritiers des privilèges de l'Ancien Régime ? N'est-il pas temps que la France, même dans des détails comme celui-là, en finisse avec l'étatisme ?

Pour l'instant, jouer entre particuliers est un vice, emplir les caisses de l'Etat avec l'argent des jeux est une vertu.

RETOUR DU SPULEN ?

SPULEN : Service Public Unique et Laïque de l'Education Nationale. Ne pas oublier le U : pas de concurrence, ni le L : pas de diversité culturelle, pas d'établissement confessionnel. Cette grande idée du Programme Commun de la Gauche avait été écartée par les manifestations géantes de juin 1984 (2 millions de personnes dans les rues de Paris). Ferait-elle aujourd'hui un retour en force ?

C'est la question que l'on peut se poser après une décision récente du Conseil d'Etat, passée inaperçue pendant ces journées de campagne. Elle concerne le « forfait communal ». Un certain nombre de mesures, certes limitées, mais tout de même significatives, avaient été prises entre 2002 et 2007 et en particulier une circulaire de 2005 qui impose à une commune de contribuer aux frais de scolarité d'enfants inscrits dans une école privée d'une autre commune. Cela coûte aux communes concernées entre 150 et 1200 euros par enfant et par an, couvrant les frais de scolarité et une contribution aux frais de fonctionnement de l'école.

Cette circulaire a toujours été dans le collimateur des associations laïques. Elles avaient donc déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Les élus de gauche, certains syndicats d'enseignants, certaines associations de parents se sont donc lancés dans « la défense de l'école laïque républicaine ». Il s'agit en particulier du Comité national d'action laïque (CNAL), de la Ligue de l'enseignement, de la FCPE, de l'UNSA-Education. On se souvient que Ségolène ROYAL, sans doute en rupture avec son propre passé familial et éducatif, s'était engagée pendant la campagne à revenir sur cette extension au privé du forfait communal, qui résultait de la loi de décentralisation de 2004.

Le Figaro nous fait part de la satisfaction de ces associations. Le secrétaire général de l'UNSA-Education s'est « réjoui de cette victoire » contre un dispositif qui « remettait en cause l'équilibre entre privé et public » (alors que c'était évidemment le contraire ; le dispositif visait à réduire une discrimination inacceptable) et a déclaré que le moment était venu de « l'abrogation pure et simple de l'article 89 de la loi de décentralisation ».

En réalité, le Conseil d'Etat n'a jugé que sur la forme et pas sur le fond. Le problème juridique était très simple : la circulaire avait été signée par les directeurs de cabinets, alors qu'elle aurait dû être signée par les ministres concernés. Ce que souligne l'enseignement catholique, rappelant que la loi n'est pas remise en cause.

Le commentaire du ministre, Xavier DARCOS, nous a paru plus inquiétant. Certes, il a fait savoir que le principe du forfait communal ne serait pas remis en cause. Mais il a ajouté qu'on privilégierait « la recherche de l'accord des communes concernées », alors que l'on sait que les communes de gauche refusent de payer. Mais pour le ministre « pas question de passer en force ». Dans ces conditions, personne ou presque ne paiera. Les partisans du SPULEN auront alors remporté la partie.

Elargissons le débat : les familles françaises jouissent-elles aujourd'hui de la liberté scolaire ?

Tout d'abord, les demandes d'inscription affluent dans le secteur privé, mais ne peuvent être satisfaites, car les postes et les moyens ne sont pas affectés en fonction des demandes des parents, mais du rapport de force « définitivement » fixé au moment des accords LANG-CLOUPET, qui établissaient la « part de marché » du privé à 20%, pas plus.

Ensuite, la seule mesure libérale assurant le libre choix, c'est celle du bon scolaire, chèque éducation ou autre coupon-scolaire, qui est donné aux parents et affecté par eux à l'établissement de leur choix : les moyens suivent alors (en personnel et fonctionnement) en proportion du nombre d'élèves inscrits.

C'est non seulement le moyen de régler la question de l'école privée, mais aussi tous les débats actuels sur la fin de la carte scolaire, car on ne peut choisir son école s'il n'y a pas de place libre. Mais il est vrai que cela signifie l'introduction de la concurrence et donc un vrai marché de l'éducation : en clair, rendre aux parents, aux familles, le libre choix en matière d'éducation. Le gouvernement y est-il prêt, ou va-t-on revenir au SPULEN ?

ENCADRER LES PARACHUTES DORES ?

C'était l'un des thèmes de la campagne présidentielle et même Nicolas SARKOZY y était allé de son petit couplet contre les « patrons voyous ». Il est vrai que certains dérapages avaient pu légitimement choquer, même si, dans le cas d'EADS (FORGEAT et GUT), il ne s'agissait pas vraisemblablement d'un dérapage du capitalisme privé, mais d'interventions inopportunes de la classe politique pour favoriser certains dirigeants : il ne faudrait pas imputer au capitalisme les dérives du tout-Etat ! Mais on avait aussi parlé d'entreprises totalement privées, comme le Printemps (DANON) ou Vinci (ZACHARIAS).

Dans ce climat, on pouvait tout craindre et certains, gauche en tête, avaient proposé d'interdire purement et simplement les « parachutes dorés », de leur vrai nom les « éléments de rémunération différée », ce qui aurait été une atteinte considérable à la liberté d'entreprendre, aux droits des actionnaires et à la liberté contractuelle.

Heureusement, le gouvernement FILLON a renoncé à cette mesure, même s'il a été un temps tenté, et donc n'a pas interdit les parachutes dorés des grands patrons. Le MEDEF a paru soulagé, car Madame PARISOT ne voulait pas entendre parler, bien entendu, d'une mesure d'interdiction.

Pour autant le gouvernement a voulu intervenir et a proposé, en même temps que les mesures fiscales dont nous parlons dans l'article de conjoncture, un « encadrement » de ces parachutes dorés. Les indemnités de départ des dirigeants obéiront donc à des règles plus strictes fixées par l'Etat. Le gouvernement explique qu'il n'est pas contre les grosses rémunérations, à condition qu'elles soient justifiées. Qui imposera cette règle ? L'Etat, qui obligera à établir dans le contrat de travail des dirigeants une relation entre la performance réalisée sur la durée du mandat et la somme versée au moment du départ : pas de parachute en cas de mauvaise gestion ou en tous cas de mauvais résultats. Mais comment définir dix ans à l'avance des critères de performance ?

L'idée n'est certes pas absurde en soi, mais ce qui nous choque, c'est que ce soit l'Etat qui fixe ainsi les règles du jeu. Il nous semble que dans une société seuls les propriétaires, donc les actionnaires, ont leur mot à dire sur ces questions ; c'est à eux de savoir ce qu'ils veulent faire de ce qui après tout, est leur argent et leur propriété. D'ailleurs, la proposition gouvernementale renforce le rôle des actionnaires, mais le limite en même temps par cet encadrement. Pour nous, c'est aux actionnaires de savoir s'ils veulent rémunérer en fonction des résultats de la gestion, ou tenir compte des risques pris, même si le résultat ne suit pas.

Dans une économie de marché (c'est-à-dire sans interférence des hommes politiques), si un libre contrat est signé, c'est que les deux signataires y trouvent un intérêt. L'argent des dirigeants n'est pas volé ; ceux qui critiquent sont-ils prêts ou ont-ils les capacités pour exercer le dur métier d'entrepreneur ou même simplement de dirigeant ? De quel droit l'Etat irait-il contre les « pratiques de marché » ? L'entreprise est un noeud de contrats et du moment que ces contrats sont signés librement, il n'y a a priori rien à redire.

Certes, on comprend le soulagement du MEDEF, car non seulement il n'y a pas interdiction, mais encore aucun chiffre n'est avancé, la notion de performance restant à la discrétion des entreprises concernées. Mais nous connaissons aussi « les pesanteurs sociologiques ». Quand l'Etat met le doigt dans un engrenage, la tentation est grande de passer de l'encadrement à la contrainte, puis à l'interdiction pure et simple. Pour nous, les relations contractuelles doivent rester ce qu'elles sont : totalement libres.

On pourrait émettre des réserves semblables au projet conjoint d'encadrement des stock-options, puisque désormais, si le texte est adopté, il faudrait consulter le comité d'entreprise et conditionner l'octroi de stock-options à l'existence d'autres dispositifs comparables (participation, intéressement,...) pour tous les salariés. Là encore, cela nous semble faire peu de cas de la liberté contractuelle et de la libre décision des actionnaires. De toutes façons, l'autodiscipline, l'éthique personnelle, jointes à la pression de la concurrence, sont de bien meilleurs garde-fous que toutes les règles étatiques.

XXX° UNIVERSITE D'ETE DE LA NOUVELLE ECONOMIE

Aix en Provence – 26 / 29 août 2007

UNE DISTRIBUTION PARTICULIEREMENT BRILLANTE

Vous avez déjà noté sur vos agendas les dates de l'Université d'Eté, et vous en connaissez le programme, détaillé dans notre dernière Lettre, sur le thème général « Les défis institutionnels de la mondialisation ».

Si vous hésitez encore à prendre votre décision, voici de quoi vous convaincre définitivement. A l'occasion de cet anniversaire assez notoire, qui fait de cette Université d'Eté la plus ancienne de France, Jacques Garelo et les pères fondateurs ont tenu à inviter des intervenants ayant eux aussi une notoriété mondiale.

En voici la liste, sachant simplement qu'elle peut s'allonger (beaucoup) ou se modifier (très peu) au cours des prochaines semaines. Florin Aftalion (ALEPS, Paris), Fred Aftalion (ESSEC, Paris), Lascek Balcerowicz (Université de Varsovie), Marina Barabas (Institut de Philosophie, Académie des Sciences de Prague), Pierre Bessard (Institut Constant de Rebecque, Lausanne), Baudoin Bouckaert (Université de Gand), Gérard Bramoullé (Université Paul Cézanne), Bodgan Calinescu (IFRAP, Paris), Jean Pierre Centi (Université Paul Cézanne), Jacques Cohen (Euro 92, Paris), Enrico Colombatto (Université de Turin), Victoria Curzon Price (Université de Genève), Steve Davies (Université de Manchester), Jean Philippe Delsol (Institut de Recherches Economiques et Fiscales, Lyon), Douglas Den Uyl (Liberty Fund, Indianapolis), Lars Feld (Université de Marburg), Jean Philippe Feldman (Université de Bretagne Sud), Jacques Garelo (Université Paul Cézanne), Pierre Garelo (Université Paul Cézanne), Vincent Ginocchio (Liberté Chérie, Paris), Edwige Kacenenbogen (EHESS, Paris), Michel Kelly-Gagnon (Chambre de Commerce, Montréal), Elizabeth Krecké (Université de Lille III), Peter Kurrild-Klitgaard (Université de Copenhague), Georges Lane (Université Paris Dauphine), Bertrand Lemennicier (Université Paris Assas), Henri Lepage (Institut Turgot, Paris), Leonard Liggio (Atlas Foundation, Washington), Carlo Lottieri (Université de Sienne), Tibor Machan (Université Chapman), Guy Millière (Institut Turgot, Paris), Jean Yves Naudet (Université Paul Cézanne), William Niskanen (Cato Institute, Washington), David Nott (Reason Foundation), Michael Novak (American Enterprise Institute, Washington), Gerald O'Driscoll (Cato Institute, Washington), Angelo Petroni (Université de Bologne), Joseph Pini (Université Paul Cézanne), Douglas Rasmussen (Université St John's, New York), Pascal Salin (Université Paris Dauphine), Jiri Schwarz (Université de Prague), Collen Sheehan (Université de Princeton), R.P. Robert Sirico (Acton Institute, Grand Rapids), Benoîte Taffin (Contribuables Associés, Paris), Anne Van Aaken (Université de Saint Gallen). Cette liste ne comporte que des personnalités du monde universitaire et scientifique. Viendront s'ajouter des représentants du monde patronal et politique – et vous aurez aussi des surprises de ce côté.

AU SOMMAIRE DU N°922 :

EDITORIAL : Feuille de route pp. 1-2

CONJONCTURE : Choc fiscal ou caresse fiscale ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Crime contre l'humanité en Corée du Nord p. 4 - Monument aux victimes du communisme p. 7 - On ne joue pas avec la Française des jeux p. 6 - Retour du Spulen ? p. 7 - Encadrer les parachutes dorés ? p. 8.

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : XXX° Université d'Eté de la Nouvelle Economie p. 8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Imprimeur : Omnis Coloris, 107 bd Jeanne d'Arc, 13005 Marseille